

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vals Les Bains - Acquisition et réhabilitation d'un local professionnel vacant situé résidence « Les Jardins de la Poste » à Vals-les-Bains.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vals-les-Bains relatif à l'acquisition et réhabilitation d'un local professionnel vacant situé résidence « Les Jardins de la Poste » à Vals-les-Bains ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 25 janvier 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'acquisition et réhabilitation d'un local professionnel vacant situé résidence « Les Jardins de la Poste » à Vals-les-Bains. La ville de Vals-les-Bains souhaite renforcer de manière importante l'attractivité du centre-ville et plus particulièrement de ses quartiers commerçants pour maintenir et développer une activité économique locale.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 38 000 € soit 19.6 % du montant HT du projet estimé à 194 090.22 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région et 44.2 % d'autofinancement de la commune.

Ces 38 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vals-les-Bains de 211 235 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 211 235 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établira à 173 235 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 38 000 € amortissable sur 15 ans dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Vals-les-Bains pour financer l'acquisition et réhabilitation d'un local professionnel vacant situé résidence « Les Jardins de la Poste »;

- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune des Vals-les-Bains initialement de 211 235 €, sur le compte 2041412.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 février 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220208-DEL08022022-05-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022